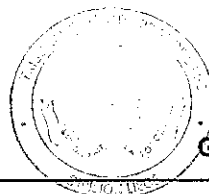
**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22000596



22 DEC 2021

Greffe

N° d'entreprise : **0720 615 374**

Nom

(en entier) : **ATELIER SELLERIE GARNISSAGE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue de Sauheid, 24-4032 Chênée**

Objet de l'acte : Démission

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 Décembre 2021

Madame ARCADIPANE Maria préside l'assemblée.

Elle fait constater que tous les associés sont présents, et qu'il n'y a par conséquent pas lieu de justifier des convocations, et que l'assemblée est ainsi valablement constituée pour délibérer sur tous les points mis à l'ordre du jour.

A ce sujet, le président rappelle que l'ordre du jour comporte les points à examiner suivants :

La démission au poste d'administrateur de Madame ARCADIPANE Maria

Résolutions :

A l'unanimité des voix, et après lecture des documents présentés à l'assemblée générale, il est décidé ce qui suit :

□

La démission au poste d'administrateur de Madame ARCADIPANE Maria est acceptée à l'unanimité des voix et effectif dès ce jour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures, après qu'il ait été donné lecture du procès-verbal, et que les signatures aient été recueillies

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/01/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).